

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2023

---

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU  
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1404)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 371

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 14**

I. – À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« transition énergétique et écologique ou de l'investissement socialement responsable »,

les mots :

« souveraineté énergétique, de l'économie décarbonée ou de l'investissement productif ».

II. – En conséquence, à la fin de la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« transition écologique ou de l'investissement socialement responsable »,

les mots :

« souveraineté énergétique, de l'économie décarbonée ou de l'investissement productif ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 14 vise à soutenir le développement d'une épargne "verte, solidaire et responsable", en fléchissant davantage les fonds d'épargne salariale vers des supports d'investissements à visée écologique.

Afin de préciser la portée de ce fléchage, le présent amendement propose d'indiquer que ces fonds d'épargne seront dirigés vers le soutien à la souveraineté énergétique, à l'économie décarbonée, et à l'investissement productif.